

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1340

présenté par

M. Jalton, Mme Louis-Carabin, M. Letchimy et les membres du groupe socialiste, républicain et
citoyen

ARTICLE 20

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Les moyens de renforcer l'enseignement de la diversité des régions et des cultures constitutives de la Nation française. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comment mieux penser cette diversité et l'inscrire dans le marbre des réalités de la République française qu'en l'inscrivant comme une des valeurs fondamentale dont seront désormais instruits les élèves, les jeunes, les futurs citoyens ?

Ce complément inscrit la diversité dans l'action du conseil supérieur des programmes, agent du contenu, garant de la cohérence du projet de refondation, installé surtout au plus du Ministère.